**Document préparatoire à la candidature « MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) » -** Champs à compléter sur Démarches-simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mise-a-niveau-pat-n2>

[Informations préalables à consulter 1](#_Toc171348957)

[Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees 2](#_Toc171348958)

[Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT) 2](#_Toc171348959)

[1. Présentation globale du PAT 3](#_Toc171348960)

[**Engagement pour la mise à jour de la fiche PAT sur France PAT** 3](#_Toc171348961)

[2. Informations sur le porteur du PAT 3](#_Toc171348962)

[3. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance 5](#_Toc171348963)

[3.1. Prérequis 5](#_Toc171348964)

[Rappel du prérequis 1 : Portage du projet 5](#_Toc171348965)

[Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée 5](#_Toc171348966)

[Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA. 6](#_Toc171348967)

[Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT 6](#_Toc171348968)

[Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif 7](#_Toc171348969)

[3.2. Critères 8](#_Toc171348970)

[Rappel du critère 1 : Diagnostic partagé 8](#_Toc171348971)

[Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles 8](#_Toc171348972)

[Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents 8](#_Toc171348973)

[Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet 9](#_Toc171348974)

[4. Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique 10](#_Toc171348975)

[**Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique - Précisions :** 10](#_Toc171348976)

[5. Pièces justificatives 10](#_Toc171348977)

[Pièces facultatives complémentaires (facultatif) 10](#_Toc171348978)

[6. Acte de candidature et engagements 11](#_Toc171348979)

[**En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :** 11](#_Toc171348980)

[**INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE sur Démarches-simplifiées** 12](#_Toc171348981)

[**Liste des contacts en région – document à télécharger (.pdf)** 12](#_Toc171348982)

[**Confidentialité** 12](#_Toc171348983)

[ANNEXE A : Détail des prérequis et critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2 13](#_Toc171348984)

[ANNEXE B : Indicateurs de suivis et d’objectifs, par thématique de la SNANC 18](#_Toc171348985)

[ANNEXE C : BILAN SYNTHETIQUE 22](#_Toc171348986)

|  |
| --- |
| Informations préalables à consulter Avant d'effectuer la démarche de dépôt de dossier, vous êtes invité à consulter l'instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306>  Ce présent formulaire peut être rempli en plusieurs étapes : **l'enregistrement est automatique en mode "brouillon" tant que le dossier n'est pas finalisé et que l'option "publier" n'est pas activée.**  **Le document préparatoire à la demande de mise à niveau, téléchargeable ci-dessous, détaille les champs nécessaires à la reconnaissance. Il permet également de préparer les indicateurs choisi avec t0 et objectifs : cf notice.** |

|  |
| --- |
| Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees Nous vous invitons à consulter les informations sur la saisie en ligne via "mes démarches simplifiées" en utilisant la notice "usager" disponible en haut du formulaire.  Vous pouvez aussi aller consulter les vidéos et tutoriels en suivant ce lien : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.  **Points d'attention :**   * Il faut créer un compte ou utiliser "France Connect". L'adresse mél utilisée pour la création du compte sera l'adresse d'échange avec l'administration. * Tant que le dossier est en "brouillon", il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier : cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail et un court message. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ». * Une fois le dossier complété, après vérification de l'ensemble des mentions et pièces, notamment de tous les onglets obligatoires (\*), cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur. * Le statut "en construction" indique que le dossier est visible par l’administration mais reste modifiable par l'usager. |

|  |
| --- |
| Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT) En complément de ce formulaire de mise à niveau de la reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) via demarches-simplifiees, et afin d’éviter un double remplissage par les porteurs de projet, **la procédure de reconnaissance de niveau 2 s'appuie sur la fiche numérique du PAT (appelée "fiche PAT"), accessible sur le portail** [**www.france-pat.fr**](http://www.france-pat.fr)  La fiche PAT est accessible directement via la page « MES PAT » et le formulaire « Créer ou modifier mon PAT » du site france-pat.fr.  Pour plus d’information, voir la notice explicative : Fiche-pas-a-pas-remplir-sa-fiche-PAT-1.pdf PDF – 2,5 Mo |
|  |

# 1. Présentation globale du PAT

|  |
| --- |
| **Engagement pour la mise à jour de la fiche PAT sur France PAT**  Dans la continuité de la demande de mise à niveau de la reconnaissance de N2, le porteur s'engage à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail France PAT, dès la prochaine campagne à venir.  Voir prérequis 2 (ANNEXE A) de l'instruction ministérielle ou de ce présent document. |
|  |

**Engagement pour la mise à jour de la fiche PAT sur France PAT***Le porteur s'engage à mettre à jour sa fiche PAT sur France PAT dès la prochaine campagne de mise à jour suite à la notification de sa mise à niveau "PAT opérationnel (niveau 2)"*

**Région**

|  |
| --- |
|  |

**Nom administratif du PAT (tel que renseigné dans la fiche PAT)**

|  |
| --- |
|  |

**URL de la fiche PAT (france-pat.fr)**

|  |
| --- |
|  |

**ID de la fiche PAT (france-pat.fr)**

*Pour récupérer votre ID, veuillez télécharger le tableur de correspondance via l'adresse :* [*https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/06/ID\_PAT.xlsx*](https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/06/ID_PAT.xlsx)

|  |
| --- |
|  |

# 2. Informations sur le porteur du PAT

|  |
| --- |
| **Champ à remplir directement sur la fiche PAT pour cette section :**  Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur france-pat.fr :   * **Étape 11 / Les porteurs** (l’ensemble des champs doivent être renseignés)   Compléter également les champs ci-dessous : |

**Nom ou raison sociale**

|  |
| --- |
|  |

**Adresse complète**

*Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris   
Saisir les indications postales complètes (rue/hameau/quartier - Code postal-Ville) du lieu de résidence de la structure.*

|  |
| --- |
|  |

**Statut juridique**   
*Veillez indiquer le statut juridique de votre structure en cochant une case ou en l'indiquant dans la partie "autre".*

|  |
| --- |
| * *Intercommunalité* * *Territoire de projet (pôles territoriaux, Pays)* * *Communauté de communes* * *Autres collectivités territoriales (dont spécifiques Outre Mer)* * *Commune* * *Association* * *Parc naturel* * *Chambre d'agriculture* * *Conseil départemental* * *Autre :* |

**Prénom du (de la) responsable juridique de la structure**

|  |
| --- |
|  |

**NOM du (de la) responsable juridique de la structure**

|  |
| --- |
|  |

**Fonction du (de la) responsable juridique de la structure**

*Cochez la case qui convient ou ajouter le nom de la fonction en utilisant la case "autre".*

|  |
| --- |
| * *Directeur ou Directrice* * *Directeur ou Directrice général(e)* * *Président ou présidente* * *Autre :* |

**Prénom du (de la) coordinateur (coordinatrice)**   
*Personne qui sera chargée du suivi du projet. C'est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges par messagerie électronique.*

|  |
| --- |
|  |

**NOM du (de la) coordinateur (coordinatrice)**

|  |
| --- |
|  |

**Fonction du (de la) coordinateur (coordinatrice)**

|  |
| --- |
|  |

**Téléphone de contact du (de la) coordinateur (coordinatrice) (facultatif)**

|  |
| --- |
|  |

**Courriel de contact pour le projet**

*Format attendu : nom@domaine.fr   
Adresse mél avec laquelle l’administration va communiquer avec votre structure sur ce PAT.*

|  |
| --- |
|  |

# 3. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance

**Pour préparer cette partie du formulaire, se référer à l’annexe A de l’instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et ses annexes (**[**https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306**](https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306)**) ou à l’ANNEXE A de ce document préparatoire.**

## 3.1. Prérequis

Attention : cliquer **UNE SEULE FOIS** sur le bouton [+ Ajouter un élément pour "Prérequis"] et renseigner l'ensemble des champs.

|  |
| --- |
| Rappel du prérequis 1 : Portage du projet  * Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale * Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu’un seul PAT |

**P1.1 Présence d’au moins un(e) élu(e) référent(e)**

**P1.2 Eléments justifiants la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse**  
*Limité à 5000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée  * Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l’État... **Les documents attestant de l’engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique), sont à déposer en pièces justificatives, en partie 8 de ce formulaire.** * Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus |

**P2.1 Présentation du dispositif d’association des communes du territoire  
[champ conditionnel : à renseigner SAUF pour les porteurs de PAT communal]**

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra, le cas échéant.  
Limité à 5000 caractères.

|  |
| --- |
|  |

**P2.2 Détail des éléments de communication**   
*Détail des moyens de communication mis en œuvre et des publics cibles (évènement, newsletter, présence du PAT à des évènements du territoire, etc.)  
Limité à 5000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

**P2.3 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT** sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc.)

|  |
| --- |
| Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA. Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s’articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL), le cas échéant. |

**P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT** (fiche PAT ; étape 18)

**P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT**

**P3.3 Compléments (si nécessaire)** (facultatif) *Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.  
Limité à 1000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT  * Le PAT s’inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins, le cas échéant. * Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l’articulation des plans d’action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra. |

**P4.1 Coopération inter-PAT**Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins (le cas échéant)  
*Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.*  
*Limité à 5000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

**P4.2 Dynamique réseaux PAT**Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental le cas échéant)  
**A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours**  
*Limité à 5000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

**P4.3 PAT communal  
[champ conditionnel à renseigner UNIQUEMENT par les porteurs de PAT communal]**Dans le cas d’un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

*Limité à 5000 caractères.*

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif  * Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - **a compléter en partie 7 de ce formulaire** |

## 3.2. Critères

Attention : cliquer **UNE SEULE FOIS** sur le bouton [+ Ajouter un élément pour "Critères"] et renseigner l'ensemble des champs.

|  |
| --- |
| Rappel du critère 1 : Diagnostic partagé Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :   * données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution, * données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques, * données relatives à l’environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé, * recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives |

**C1.1 Diagnostic disponible en ligne, mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.  Le plan d'actions délibéré (ou en cours de délibération) doit être déposé en pièce justificative, en partie 8 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC. Une trame de plan d’actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l’architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr). |

**C2 Actions à renseigner sur la fiche PAT**  
*Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées dès la prochaine campagne de mise à jour puis a minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.*

|  |
| --- |
| Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s’inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d’animation adéquats.  Le plan de financement (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 8 du formulaire |

**C3.2 Animation***Le PAT bénéficie d’au moins 1 équivalent temps plein pour l’animation et la coordination, à minima sur 5 ans (engagement sur l’honneur – intégrant un cofinancement par l’État le cas échéant).*

|  |
| --- |
| Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet Dispositif d’évaluation et de suivi permettant d’inscrire le projet dans une démarche d’amélioration continue. |

**C4.1 Méthode d'évaluation mise en place**A renseigner sur la fiche PAT dès la prochaine campagne de mise à jour.

# 4. Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique

|  |
| --- |
| **Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique - Précisions :**   * Pour chaque nouvel indicateur choisi, par thématique, cliquer sur  [+ ajouter un élément ...] * Renseigner a minima un couple indicateur(s)-objectif(s), par famille.   **Précisions :**   * L'objectif doit être définit à 5 ans (par exemple, pour l'indicateur 1.3, l'objectif est le nombre de personnes concernées dans 5 ans à compter de la date de reconnaissance du PAT de niveau 2). * Le t0 demandé correspond à la valeur au moment de la demande de reconnaissance de niveau 2 (par exemple, pour l'indicateur 1.3, le t0 est le nombre de personnes concernées actuellement, au moment de cette présente demande de reconnaissance de niveau 2) |

**Pour préparer cette partie du formulaire, se référer à l’annexe B de l’instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et ses annexes (**[**https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306**](https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306)**) ou à l’ANNEXE B de ce document préparatoire (adaptée pour préparer le remplissage sur Démarches-simplifiées).**

# 5. Pièces justificatives

#### Pièces facultatives complémentaires (facultatif)

Vous pouvez ajouter des pièces justificatives, si nécessaire, dont des pièces qui auraient été mises à jour suite à la précédente notification de reconnaissance de niveau 2 :

* Bilan synthétique des phases antérieures ;
* Justification de l'engagement des partenaires (cf. prérequis 2)
* Plan d'action délibéré (ou en cours de délibération)
* Plan de financement (cf. critère 3)
* Lettre(s) de demande de reconnaissance
* Lettres de soutien du projet, éléments complémentaires de description du projet (article, visuels, plaquette), etc.

**6. Acte de candidature et engagements**

**En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :**

**avoir le pouvoir de représenter le candidat à une demande de reconnaissance PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de niveau 2**

**l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes**

**le respect de l'ensemble des conditions prévues dans le règlement d'usage de la Marque. En tant que porteur de projet, je suis garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés par le projet alimentaire territorial.**

*Pour rappel, le règlement d'usage est téléchargeable via ce lien :* [*https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566*](https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566)

*La reconnaissance du projet ouvre droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le Ministère de l'Agriculture » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à l'INPI le 28 février 2017, sous le numéro 174341633 et régie par un règlement d'usage.*

*Tout organisme public ou privé engagé dans un projet alimentaire territorial (PAT) au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime et ayant bénéficié d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect du règlement d'usage, associé à la procédure de reconnaissance sur demarches-simplifiées.*

*L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à la durée de la reconnaissance du projet par le Ministère chargé de l’Agriculture et de l'Alimentation. Cette durée est de trois ans pour le niveau 1 et de cinq ans pour le niveau 2 à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.*

|  |
| --- |
| **INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE sur Démarches-simplifiées**  Plusieurs situations peuvent bloquer le dépôt effectif du dossier :  Regarder si un bandeau rouge se trouve tout en haut du formulaire, les informations de blocage vous sont alors indiquées.  Il peut s'agir d'un blocage :   * En cas de données obligatoires (le champ est marqué d'une étoile rouge \*) NON RENSEIGNÉES ==> vérifier tous les champs marqués d'une \* et les zones d'alerte qui apparaissent en rouge ; * En cas de pièce justificative non jointe => vérifier les champs avec pièce justificative obligatoire ; * En cas d'information erronée, comme le code postal, l'adresse mail, le nom de la commune etc. modifier ou simplifier l'information car le formulaire est lié à la base de géolocalisation ; * En cas de non validation des informations obligatoires en fin de dossier (cases à cocher) : vérifier de bien cocher ces cases. |

|  |
| --- |
| **Liste des contacts en région – document à télécharger (.pdf)**  Attention : l'adresse générique donnée en bas de ce formulaire est celle de l'administration centrale. Pour des réponses concernant votre dossier en région, il convient d'utiliser la messagerie intégrée à la procédure ou au besoin, le contact mél de votre D(R)AAF. |

|  |
| --- |
| **Confidentialité**  L’ensemble des données recueillies dans le présent questionnaire sont confidentielles. Elles sont strictement destinées à la seule utilisation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Agence de la Transition Écologique, du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère des Solidarités et des Familles.  Le représentant du responsable du traitement est le Bureau de la politique de l'alimentation (BPAL) de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).  Le délégué à la protection des données du MASA est joignable à l'adresse électronique : [dpo@agriculture.gouv.fr](mailto:dpo@agriculture.gouv.fr) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ANNEXE A : Détail des prérequis et critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2 | | | |
| **PREREQUIS** | **Détail du prérequis** | **Reconnaissance de Niveau 1** | **Reconnaissance de Niveau 2** |
| **1 - Portage du projet** | Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale | Présence d’au moins un(e) élu(e) référent(e) | *Idem N1* |
| Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux.  *Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu’un seul PAT* | Analyse interne des services mobilisables sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse | Mobilisation de ces différents services en lien avec le plan d’action (*c.f.* critère 2) |
| **2 - Démarche collective et concertée, avec engagement des acteurs du territoire et/ou partenaires** | Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l’État... | Engagement des structures partenaires (lettre d’engagement, charte)  Prévision des modalités d'association des communes du territoire concerné | Signature des documents attestant de l’engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique)  Opérationnalité du dispositif d’association des communes du territoire. |
| Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus | Engagement à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc.) | *Idem N1*  Existence d'une communication large vers le territoire (évènement, newsletter, présence du PAT à des évènements du territoire, etc.) |
| **3 – Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.** | Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s’articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL), le cas échéant. | Ciblage de l’ensemble des fonctions du système alimentaire et identification des articulations possibles avec les schémas structurants du territoire.  Prévision des modalités d’articulation avec les schémas structurants et le(s) RÉGAL, le cas échéant. | Description détaillée de l'articulation et de la cohérence du projet avec les schémas structurants.  Association des coordonnateurs de ces dispositifs à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT. |
| Le projet s’articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable. | Mention et analyse des programmes régionaux en lien avec le diagnostic et les actions du PAT. | *Idem N1* |
| **4 - Coopération inter-PAT** | Le PAT s’inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins, le cas échéant.  Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l’articulation des plans d’action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra. | Invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance, le cas échéant. Intégration et contribution aux dynamiques de mise en réseau des PAT : réseau national, réseau régional et réseau départemental (le cas échéant).  Dans le cas d’un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d’une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s’il existe. | *Idem N1* |
| **5- Suivi systémique des actions et des partenariats**  **(*c.f.* ANNEXE B)** | Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC, référencées en **ANNEXE B** | Identification d’un ou plusieurs indicateurs par thématique SNANC. | Suivi d’au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d’un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.  100% des restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025.  NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.  Dès lors qu’une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT doit suivre l’indicateur 8.0 en complément d’au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim » |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CRITÈRES** | **Détail du critère** | **Niveau 1** | **Niveau 2** |
| **1- Diagnostic partagé** | Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :  - données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution,  - données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques,  - données relatives à l’environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé,  - recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives | Diagnostics prévus ou en cours | Diagnostics réalisés, partagés au membres du COPIL et aux acteurs du PAT et éventuellement mis à jour |
| **2 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles** | Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet. Une trame de plan d’actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l’architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr) | Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration, sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont territorialisation de l’alimentation (filières durables) et approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité (loi EGAlim) | Plan d'actions délibéré comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont obligatoirement au moins une action dans les thématiques suivantes (y compris à travers les partenariats, *c.f.* prérequis 3)  - économie alimentaire : développement de filières territorialisées vers un changement de pratiques agricoles et le développement de labels publics (maillons amont, central et aval) ;  - justice sociale : lutte contre la précarité alimentaire ;  - éducation alimentaire auprès des jeunes ;  - restauration collective : approvisionnements en produits durables et de qualité (loi EGAlim) ;  - nutrition et santé : promotion de la santé publique ;  - environnement : lutte contre le gaspillage alimentaire ; préservation des ressources, de la biodiversité et/ou du climat ; adaptation. |
| **3 - Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents** | Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s’inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d’animation adéquats. | Gouvernance prévue ou mise en placeet représentative des partenaires impliqués et des actions prévues (COPIL annuel, groupes techniques, etc.). | Gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d’action. |
| Mise à disposition (engagée ou prévue) d’un animateur / coordinateur, à minima sur 3 ans (y compris (co-)financé par l’État). | Mise à disposition (engagée ou prévue) d’au moins 1 équivalent temps plein pour l’animation et la coordination, à minima sur 5 ans(engagement sur l’honneur – intégrant un cofinancement par l’Etat le cas échéant). |
| Document cadre (délibération établie ou prévue à court terme) mentionnant des engagements financiers et/ou d’animation, en accord avec le diagnostic et les ambitions du PAT. | Plan de financement réalisé, engagements financiers acquis ou prévus (avec les délibérations afférentes). |
| **4 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet** | Dispositif d’évaluation et de suivi permettant d’inscrire le projet dans une démarche d’amélioration continue. | Réflexion en cours sur la méthode et les indicateurs de suivi et d'évaluation, en tenant compte des indicateurs de l’annexe B. | Validation d’une méthode, couplée à des indicateurs de suivi et d’évaluation pertinents, dont ceux prévus en annexe B. |

# ANNEXE B : Indicateurs de suivis et d’objectifs, par thématique de la SNANC

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thématique** | **Code** | **Type** | **Indicateur** | **t0** | **Objectif (t+5ans)** |
| **Justice sociale** | 1.1 | Partenariat | % d'associations de lutte contre la précarité alimentaire (y compris associations d'aide alimentaire habilitées) partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire |  |  |
| 1.2 | Action / Impact | % du territoire couvert par l’aide alimentaire |  |  |
| 1.3 | Action / Impact | Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d’action(s) |  |  |
| **Santé** | 2.1 | Action | Nombre d'actions menées en commun avec le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire (le cas échéant) |  |  |
| 2.2 | Partenariat | % de structures du secteur santé-alimentation partenaires du PAT (avec engagement formel) par rapport au nombre total de structures présentes sur le territoire |  |  |
| 2.3 | Action | Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d’engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé |  |  |
| 2.4 | Action / Impact | Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé - préciser le ou les type(s) d’action(s) |  |  |
| **Éducation**  **à l'alimentation durable** | 3.1 | Partenariat | Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût |  |  |
| 3.2 | Action | Nombre d’actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT) |  |  |
| 3.3 | Action | Effectifs (périmètre scolaire - primaire et secondaire) concernés par des actions structurantes d'éducation à l'alimentation durable |  |  |
| 3.4 | Impact | Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d’accompagnement / d’éducation à l'alimentation durable - préciser le ou les type(s) d’action(s) |  |  |
| **Lutte contre le gaspillage alimentaire** | 4.1 | Action | Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire |  |  |
| 4.2 | Action | % d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d’action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser) |  |  |
| **Foncier** | 5.1 | Partenariat / action | Nombre d'objectifs ou mesures portés par le PAT et formalisés dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux) |  |  |
| 5.2 | Partenariat | Nombre de partenariats formalisés (y compris conventionnement) avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole (SAFER, Terres de Lien) |  |  |
| 5.3 | Action | % de surface agricole utilisée (SAU) du territoire |  |  |
| **Production** | 6.1 | Action | Nombre d’exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics) |  |  |
| 6.3 | Suivi | Nombre d'installations sur le territoire |  |  |
| 6.4 | Partenariat | Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnement des producteurs (Chambre d'agriculture, GAB/MAB, CIVAM …) |  |  |
| 6.5 | Partenariat | Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire (le cas échéant) |  |  |
| 6.6 | Suivi / Impact | % de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire |  |  |
| 6.7 | Suivi / Impact | % de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire |  |  |
| **Transformation - Distribution** | 7.1 | Action | Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues |  |  |
| 7.2 | Action | Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus |  |  |
| 7.3 | Suivi / Impact | En cas de création d’outils de transformation ou de distribution sous l’impulsion du PAT, chiffres d’affaires annuels réalisés par les dits outils (et idéalement, part du CA correspondant à la rémunération de producteurs du territoire) |  |  |
| 7.4 | Partenariat | Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI |  |  |
| **Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim** | 8.0 | Suivi / Impact | **Indicateurs complémentaire obligatoire pour tout porteur de PAT et/ou structure partenaire du PAT ayant des restaurants collectifs sous sa responsabilité - Préciser les secteurs de restaurations collectives concernés puis renseigner le t0 et l'objectif à 5 ans pour chaque indicateur ci-dessous**  **Secteurs concernés :** *(ex : restauration scolaire, restauration collèges…)*  **Nombre total de restaurants sur les secteurs concernés :** | | |
| **8.0.1** : Nombre de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur et/ou des partenaires du PAT (en %)[[1]](#footnote-1) | **Nombre de restaurants inscrits :**  **Nombre de restaurants ayants télédéclarés :** | **Nombre de restaurants inscrits :**  **Nombre de restaurants avec télédéclarés :** |
| **8.0.2** : Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l’approvisionnement en produits durables et de qualité (ensemble des achats des restaurants collectifs des secteurs concernés) | **% EGAlim (dont bio) :**  **% bio :**  **EGAlim viandes et volailles :**  **EGAlim poissons :** | **% EGAlim (dont bio) :**  **% bio :**  **EGAlim viandes et volailles :**  **EGAlim poissons :** |
| 8.1 | Suivi | **Suivi des deux indicateurs ci-dessous** | | |
| **8.1.1** : % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT | **Nombre de restaurants inscrits :**  **Nombre de restaurants ayants télédéclarés :** | **Nombre de restaurants inscrits :**  **Nombre de restaurants avec télédéclarés :** |
| **8.1.2** : Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l’approvisionnement en produits durables et de qualité sur l’ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT | **% EGAlim (dont bio) :**  **% bio :**  **EGAlim viandes et volailles :**  **EGAlim poissons :** | **% EGAlim (dont bio) :**  **% bio :**  **EGAlim viandes et volailles :**  **EGAlim poissons :** |
| 8.2 | Impact | Nombre de **personnels** de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGAlim |  |  |
| 8.3 | Impact | Nombre de **producteurs** accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs) |  |  |
| 8.4 | Impact | Nombre de **gestionnaires** de restauration collective accompagnés pour l’atteinte des objectifs EGAlim (y compris inscription et télédéclaration « ma cantine ») |  |  |
| 8.5 | Suivi | % d’établissements participant au programme "Lait et Fruits à l'école" par rapport au nombre total d’établissements éligibles |  |  |
| **Emploi** | 9.1 | Suivi | Nombre d'emplois créés dans le cadre de projets en lien avec le PAT |  |  |
| 9.2 | Impact | Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l’attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire |  |  |
| 9.3 | Impact | Nombre de personnes concernés par des actions visant au maintien et à l’attractivité des métiers dans les métiers dans le secteur de l’ESS |  |  |
| 9.4 | Impact | Nombre d’emplois créés dans le domaine de l’insertion (dont publics précaires) |  |  |
| **Environnement** | 10.1 | Action | Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique |  |  |
| 10.2 | Action | Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources |  |  |
| 10.3 | Partenariat | Nombre de partenariats dans le domaine de la préservation de la biodiversité |  |  |
| 10.4 | Action | Nombre d'actions pour le suivi et la protection de la ressource en eau |  |  |

# ANNEXE C : BILAN SYNTHETIQUE

**Dispositif de reconnaissance**

Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 2

BILAN SYNTHETIQUE

**(3 pages maximum)**

**Éléments de bilan des phases antérieures – rappel du contenu :**

* Rappel des objectifs initiaux, de la gouvernance et de la concertation mises en place, des actions réalisées avec le calendrier
* Synthèse des résultats obtenus, sur la base des indicateurs de moyens et de résultats prévus dans le projet ;
* Synthèse des difficultés rencontrées (et notamment les décalages de planning)
* Présentation synthétique des livrables et des actions de valorisation du projet réalisés pendant les phases antérieures (dont diagnostic, études préalables et/ou complémentaires, etc.). Le cas échéant, renvoi vers ces ressources et leurs descriptions (forme, cible et couverture géographique) sur la fiche PAT (étape 21 du formulaire de mise à jour de la fiche PAT).
* Description de l'évolution du système alimentaire et des indicateurs de suivi mis en place afin de mesurer l’impacts du PAT sur le territoire.

**Les éléments de bilans devront correspondre aux différentes mentions détaillées dans la fiche PAT (france-pat.fr)** : objectifs, axes thématiques, actions, gouvernance, dispositif d’évaluation, ressources (dont partage des livrables), etc.

**Dans le cas d’une première demande de reconnaissance de niveau 2**, le bilan pourra préfigurer les choix d’indicateurs de suivis et d’objectifs par thématique, détaillés en ANNEXE B de l’instruction technique de reconnaissance PAT.

1. Pour les porteurs de PAT, il est obligatoire d’avoir 100% de cantines inscrites et 100% ayant télédéclaré dès 2025 [↑](#footnote-ref-1)